



# Améliorer les soins aux personnes âgées, pour vous

**La nouvelle loi sur les soins aux personnes âgées donne la priorité à leurs droits. Elle comprend un Énoncé des droits pour les personnes âgées. Ces changements sont entrés en vigueur le 1er novembre 2025.**

L'Énoncé des droits garantit que vous êtes au cœur des soins que vous recevez. Il vous donne le droit de :

- Prendre vos propres décisions à propos de votre vie.
- Voir vos décisions pas seulement acceptées mais respectées.
- Obtenir des informations et un accompagnement dans la prise de décisions.
- Exprimer vos désirs, besoins et préférences.
- Vous sentir en sécurité et respecté.
- Voir votre culture et votre identité respectées.
- Maintenir un lien avec votre communauté.

Si quelque chose vous préoccupe ou si vous souhaitez formuler une réclamation concernant les soins que vous recevez en tant que personne âgée, la Commission de la sécurité et de la qualité des soins aux personnes âgées peut vous aider.



1800 951 822



[agedcarequality.gov.au](https://agedcarequality.gov.au)



[info@agedcarequality.gov.au](mailto:info@agedcarequality.gov.au)



**Pour en savoir plus,**  
consultez l'Énoncé des  
droits sur notre site Web.

